

**ACTIONS DE SOUTIEN
AU PROFESSEUR FRANCO-VIETNAMIEN
PHAM MINH HOANG**



Dossier

préparé par

Les Amis et la Famille de M. PHAM MINH HOANG

Paris, le 06 juin 2017

SOMMAIRE

Table des matières

1. Menace d'expulsion du Professeur Pham Minh Hoang	3
2. Qui est M. Pham Minh Hoang ?	4
3. Comment vous pouvez aider M. Pham Minh Hoang ?	5
4. Liste des communiqués	6
LETTRE OUVERTE.....	6
DE LA LÉGALITÉ DE LA PROCÉDURE DE DÉCHÉANCE DE NATIONALITÉ VIETNAMIENNE	7
DÉCLARATION DE RENONCIATION À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE	9
DÉCISION SUR LA DÉCHÉANCE DE LA NATIONALITÉ VIETNAMIENNE	10
DÉPÔT DE PLAINTÉ EN APPEL DE M. PHAM MINH HOANG	12
Le Vietnam révoque la nationalité d'un dissident franco-vietnamien (AFP).....	14
Un militant vietnamien de premier plan privé de sa nationalité veut faire appel (DPA)	15
Communiqué de Reporters sans frontières (RSF)	16
Appel urgent de Front Line Defenders	17
Le retrait de la nationalité à un blogueur par le Vietnam est scandaleux (HRW).	18
5. Nos coordonnées.....	19
VIET TAN.....	19
La Famille	19
Comité de soutien SOS Pham Minh Hoang	19

1. Menace d'expulsion du Professeur Pham Minh Hoang

Pham Minh Hoang, ancien prisonnier de conscience, professeur de mathématiques et blogueur franco-vietnamien, a publié sur son compte Facebook un appel au secours, car il risque d'être déchu de sa nationalité vietnamienne, ce qui conduirait à son expulsion vers la France, sa deuxième patrie. Le Professeur Hoang bénéficie en effet de la double nationalité franco-vietnamienne.

Le 1er juin 2017, le professeur Pham Minh Hoang a appris lors d'un entretien avec le Consult de France à HCM Ville – Vietnam qu'une procédure de déchéance de nationalité a été prononcée, en secret, contre lui, le 17 mai 2017, par les autorités vietnamiennes et qu'il risquait à très court terme d'être expulsé vers la France.

Cette nouvelle est un déchirement pour lui, car sa famille risque d'être séparée.



M. Pham Minh Hoang est marié à Mme Le Thi Kieu Oanh. Ensemble, ils ont une petite fille, Tram Anh, qui vient tout juste d'avoir 13 ans.

Les deux époux doivent s'occuper quotidiennement d'une mère malade et d'un frère invalide de guerre handicapés à presque 100% qu'ils ne peuvent abandonner, car ils sont leur seul soutien.



2. Qui est M. Pham Minh Hoang ?

Pham Minh Hoang est né en 1955 à Vung Tau (Vietnam).

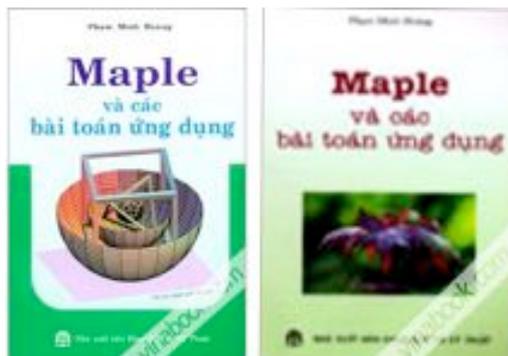
Diplômé du Baccalauréat en 1973, il poursuit ses études supérieures en France.

Il réussit son DEA de Mécanique appliquée au sein de l'Université de Pierre et Marie Curie (Paris VI) et exerce en France pendant de nombreuses années comme Ingénieur et Chef de Projet informatique au CEA, chez IBM, BNP et Société Générale.



En l'an 2000, il retourne vivre au Vietnam où il occupe un poste de professeur en Mathématiques appliquées à l'Université Polytechnique de HCM ville.

Conscient de former la future élite du pays, il s'investit entièrement. Son investissement, sa proximité et sa simplicité lui ont valu l'affection de tous ses étudiants et le respect de ses collègues.



Il publie plusieurs ouvrages mathématiques de référence, dont un Guide d'utilisation du logiciel de calcul formel Maple dans la résolution de problèmes en Mathématiques appliquées.

Vivant au Vietnam, au quotidien, le professeur Pham Minh Hoang est également conscient des problèmes du pays, particulièrement les questions écologiques résultant d'un développement économique non durable. Il prend ainsi position contre les pollutions résultantes de l'exploitation

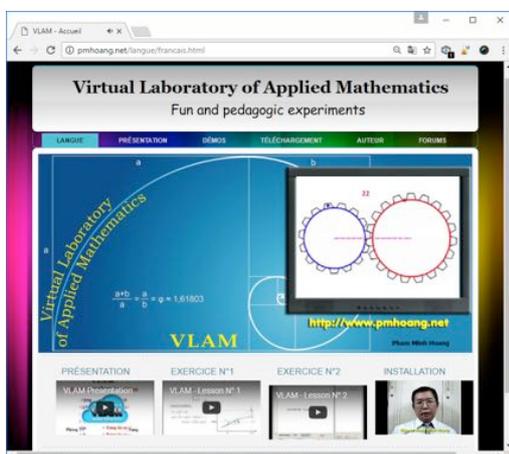
de la Bauxite sur les Hauts Plateaux du Vietnam ou de la catastrophe écologique causée par les aciéries de Formosa.

Comme tout vietnamien, il est sensible à la question de l'intégrité territoriale que pose le différend entre le Vietnam et la Chine sur la possession des Îles Spratly et Paracels. C'est pourquoi il publie régulièrement, sur son blog, des chroniques sur la société vietnamienne sous le pseudo de **Phan Kien Quoc** (<http://pkquoc.multiply.com/>). Ses analyses particulièrement pertinentes sont reprises par de nombreux sites Web.



C'est pour ses écrits et son appartenance au Viet Tan que M. Pham Minh Hoang fut arrêté en aout 2010 et condamné à 3 ans de prison et 3 ans de probation en vertu de l'article 79 « Subversion de l'administration » un article fourre-tout visant à arrêter et museler tous opposants politiques. (https://fr.wikipedia.org/wiki/Ph%E1%BA%A1m_Minh_Ho%C3%A0ng)

Avec l'intervention de la France et une forte mobilisation internationale, M. Pham Minh Hoang est finalement libéré au bout de 17 mois de détention.



Libre, mais empêcher désormais de travailler et d'enseigner au Vietnam, le professeur Pham Minh Hoang proposera des cours gratuitement en ligne sur son site Web (<http://www.pmhoang.net>) en créant notamment un Laboratoire Virtuel des Mathématiques appliquées (en anglais : Virtual Laboratory of Applied Mathematics)

Il reçoit, en 2012, pour son engagement pour la libre expression et son courage face à la persécution, le **prix Hellman/Hammett** décerné, par Human Right Watch

À ce jour, M. Pham Minh Hoang a totalement exécuté sa peine et les 3 ans de probation. C'est pourquoi la procédure de destitution de nationalité aujourd'hui apparaît aux yeux de tous comme une double peine .

3. Comment vous pouvez aider M. Pham Minh Hoang ?

Pouvez-vous intervenir en faveur du professeur Pham Minh Hoang par :

- **Des actions de soutien**
Votre soutien peut prendre la forme d'une lettre, d'un tweet ou post sur FB, une vidéo-conférence avec M. Pham Minh Hoang
- **Un appui politique**
En recevant la Famille de M. Pham Minh Hoang, ou en envoyant une demande d'intervention pour le Quai d'Orsay et L'Élysée.
- **Une assistance juridique**
En nous recommandant des avocats ou contacts qui puissent intervenir sur le cas de M. Pham Minh Hoang

Nous vous en remercions par avance

4. Liste des communiqués

LETTRE OUVERTE

publiée sur le compte Facebook du Professeur Pham Minh Hoang, le 2 juin 2017
<https://www.facebook.com/phamminh.hoang.351/posts/10207132222823142>

Chère communauté Facebook,

Chers amis proches et lointains,

Ce 1er juin 2017, le Consul de France à Saigon, m'a fait venir pour m'annoncer une « très mauvaise » nouvelle : Le gouvernement vietnamien a décidé, le 17 mai, de me déchoir de ma nationalité vietnamienne avec pour effet mon expulsion vers la France. (Je possède la double nationalité franco-vietnamienne)

Encore sous le choc et bouleversé, je vous écris ces quelques lignes. Mon épouse et ma fille sont en larmes depuis qu'elles ont appris la nouvelle. Mon frère (Invalide de guerre handicapé à près de 100%) reste hébété. Notre situation familiale ne permettra pas à ma femme de m'accompagner, car elle doit continuer de soigner sa mère âgée et s'occuper de mon grand frère handicapé. Cela veut dire notre famille devra vivre séparée.

Novembre 1973...

Je me souviens encore comme si c'était hier, je partais étudier à Paris. Alors que l'avion s'élevait dans le ciel de Saigon, je regardais par le hublot me promettant revenir reconstruire notre patrie dévastée par la guerre. Deux ans après, mes aspirations se sont effondrées avec la chute de Saigon, m'obligeant d'embrasser une nouvelle vie, sous un nouveau ciel avec de nouvelles idées. Mais dans mon cœur, je me lançais de ma Patrie où reste enterré mon cordon ombilical.

Après avoir vécu et travaillé en France, l'idée de revenir au pays a resurgi et j'ai repris mes livres et le chemin de la Faculté pour étudier et acquérir les connaissances utiles pour le Vietnam. De retour au pays en l'an 2000, j'ai lutté pour trouver un poste adapté à l'École Polytechnique de Saigon avec un petit salaire. Après 10 ans d'enseignement, je ne me considère pas comme un bon professeur, mais mon travail est reconnu et je suis perçu comme étant consciencieux et rigoureux. Je me satisfais d'avoir apporté toute mon énergie et ma volonté à transmettre mes connaissances aux étudiants. Lorsque je fus arrêté en 2010 pour avoir alerté sur la situation du pays, j'enseignais les mathématiques sur 5 domaines différents. À ce moment-là, mes capacités et ma créativité étaient exceptionnellement prolifiques.

Grâce à l'intervention du gouvernement français, des organisations de défense des Droits de l'homme et du soutien de nombreuses personnes à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, ma peine fut relativement légère : seulement 17 mois d'emprisonnement et 3 ans de résidence surveillée. Seulement après cela, je ne pouvais plus enseigner. Parfois, je projetais d'ouvrir une classe de Français, mais on trouvait mille reproches pour m'en empêcher. Même en 2016, alors que je discutais et échangeais avec des jeunes sur les droits de l'homme, la législation vietnamienne et l'instruction civique, la police est intervenue violemment pour disperser les étudiants et confisquer le matériel électronique. Jusqu'à aujourd'hui, mes différentes plaintes ont fini dans le néant.

Malgré les difficultés et les multiples menaces, j'ai continué et me suis toujours efforcé d'alerter et de contribuer par la discussion à la résolution des problèmes du pays. Mes articles sont critiques, mais toujours modérés, pacifiques, et ne peuvent pas être accusés de nuire à la sécurité nationale. Mais cela ne semble pas suffisant aux autorités communistes. Par divers canaux d'information, je savais que je représentais toujours à leurs yeux une menace potentielle que ni mon attitude modérée et prudente n'ont suffi à calmer, au point de décider de me retirer ma nationalité.

La privation de nationalité va de pair avec mon expulsion. Ce qui veut dire que je n'ai plus le droit de vivre et de mourir dans mon pays natal. Je me souviens de mes discussions avec le Consul de France, en 2010-2011, alors que j'étais en prison. Je lui avais alors précisé que je préférerais rester en prison plutôt que d'être expulsé. Il en a pris bonne note et m'a promis de m'aider à obtenir satisfaction.

Aujourd'hui la situation semble avoir changé. L'emprisonnement d'un citoyen français serait mal vu pour les deux gouvernements, aussi ils ont choisi la solution la moins gênante pour les deux parties, mais aussi la plus inhumaine, car plus que quiconque, ils connaissent très bien l'isolement de ma famille.

Avant, derrière les murs de la prison, je pensais que je vivais les heures les plus sombres de la vie d'homme, mais maintenant, je vois qu'il y a une chose encore plus horrible, c'est de ne pas pouvoir vivre dans le pays où tu es né.

À l'heure actuelle, je n'ai reçu aucun papier me signifiant la déchéance de ma nationalité. Je ne peux donc que vous adresser ces quelques lignes en espérant votre compréhension et soutien. Et que vous relayerez cet appel à l'aide à vos amis. Ma famille a aussi contacté un avocat pour chercher à comprendre les motivations de ce jugement. Je viens d'apprendre que la privation de la nationalité est contraire à la législation vietnamienne (voir le document ci-dessous).

Pour conclure cette lettre, je voudrais citer les paroles d'un autre militant qui fut aussi expulsé :

« On peut m'obliger de sortir du Vietnam, mais personne ne pourra sortir le Vietnam de moi »

Pham Minh Hoang

DE LA LÉGALITÉ DE LA PROCÉDURE DE DÉCHÉANCE DE NATIONALITÉ VIETNAMIENNE

Avocats Maîtres ĐẶNG ĐÌNH MẠNH et LÊ CÔNG ĐỊNH

AVIS JURIDIQUE

Concernant la Déchéance de la nationalité de Monsieur Phạm Minh Hoàng

Monsieur Phạm Minh Hoàng, né en 1955, Carte d'Identité populaire n° 024698989, résidant au 383/6 Bà Hạt, 4ème Quartier, 10ème Arrondissement, Hồ-Chí-Minh-Ville.

Le 1er juin 2017, le Consul général de France à Hồ-Chí-Minh-Ville, a informé à Monsieur PHẠM MINH HOÀNG qu'il a été déchu de sa nationalité vietnamienne par le gouvernement vietnamien. La décision a été signée par le président Tran Dai Quang le 17/05/2017.

Ce présent avis juridique prend l'hypothèse que l'information donnée par le Consul général de France est exacte.

L'HISTORIQUE DES RELATIONS DE MONSIEUR PHẠM MINH HOÀNG ET L'ÉTAT VIETNAMIEN :

- Monsieur Phạm Minh Hoàng, né le 08/08/1955 à Phước Tuy (aujourd'hui Bà Rịa-Vũng Tàu), Vietnam, fils de Monsieur PHẠM VĂN THI et de Madame PHẠM THỊ KIỆM.
- Novembre 1973, Monsieur PHẠM MINH HOÀNG part étudier en France.
- En 1997, Monsieur PHẠM MINH HOÀNG acquiert la nationalité française.
- En 2000, Monsieur PHẠM MINH HOÀNG revient au Vietnam pour y travailler.
- En 2007, le Comité populaire d'Hồ-Chí-Minh-Ville délivre à Monsieur PHẠM MINH HOÀNG un certificat de nationalité vietnamienne, écrivant que Monsieur PHẠM MINH HOÀNG « n'a jamais renoncé à sa nationalité vietnamienne » et qu'il « possède actuellement la nationalité vietnamienne ».
- Le 08/06/2007, Monsieur PHẠM MINH HOÀNG est autorisé à revenir s'installer au Vietnam.
- Le 03/07/2007, Monsieur PHẠM MINH HOÀNG reçoit un Certificat de Résidence permanente
- En 2007, Monsieur PHẠM MINH HOÀNG reçoit sa Carte d'Identité populaire.

LE STATUT JURIDIQUE DU CITOYEN PHẠM MINH HOÀNG :

En parcourant l'historique des relations du citoyen PHẠM MINH HOÀNG et l'état, sur l'aspect juridique : Monsieur PHẠM MINH HOÀNG est une personne détenant la nationalité vietnamienne selon les dispositions décrites dans les articles 13 (clause 1), article 14 (clause 1) et l'article 15 de la Loi sur la Nationalité du Vietnam.

Le 02/03/2007, le certificat de nationalité portant le n°1202/UBND-NC, délivré par le Comité populaire d'Hồ-Chí-Minh-Ville, confirme : Monsieur PHẠM MINH HOÀNG « n'a pas renoncé à la nationalité vietnamienne » et « possède actuellement la nationalité vietnamienne ». Autrement dit, ce document ne fait que confirmer une situation juridique qui existe depuis que Monsieur PHẠM MINH HOÀNG est né en 1955. Ce certificat de nationalité n'est pas un texte délivrant la nationalité selon l'article 19 de la Loi sur la Nationalité du Vietnam.

REMARQUES SUR LA DÉCISION DE DÉCHOIR, MONSIEUR PHẠM MINH HOÀNG DE SA NATIONALITÉ VIETNAMIENNE :

La déchéance de la nationalité vietnamienne selon l'article 31 de la Loi sur la Nationalité du Vietnam ne peut s'appliquer que dans deux (02) cas de figure :

- « un citoyen vietnamien résidant à l'étranger » (selon la clause 1) et
- « une personne ayant acquis la nationalité vietnamienne selon l'article 19 de cette Loi (selon la clause 2) ;

En 2007, Monsieur PHẠM MINH HOÀNG est autorisé à revenir vivre au pays, reçoit un Certificat de Résident permanent et sa Carte d'Identité populaire, ainsi, il est un citoyen vietnamien résidant dans le pays depuis 10 ans

Dossier de soutien au Professeur PHAM MINH HOANG

(2007-2017), il n'est donc pas « un citoyen vietnamien résidant à l'étranger », ainsi, il ne relève pas de la clause 1 de l'article 31 de la Loi sur la Nationalité du Vietnam.

Parallèlement, Monsieur PHAM MINH HOANG possède la nationalité vietnamienne depuis 1955. Cette réalité a été confirmée par le Certificat de Nationalité n°1202/UBND-NC, délivré par le Comité populaire d'Hồ-Chí-Minh-Ville le 02/03/2007. Il n'a jamais acquis la nationalité vietnamienne selon l'article 19 de la Loi sur la Nationalité du Vietnam, ainsi, il ne relève pas de la clause 2 de l'article 31 de la Loi sur la Nationalité du Vietnam.

En résumé, l'article 31 de la Loi sur la Nationalité du Vietnam ne peut être invoqué pour déchoir, Monsieur PHAM MINH HOANG de sa nationalité (si c'est confirmé).

CONCLUSION :

Monsieur PHAM MINH HOANG possède la nationalité vietnamienne depuis 1955 jusqu'à ce jour, il est citoyen vietnamien résidant dans le pays depuis ces 10 dernières années (2007-2017). Aucun article dans la Loi sur la Nationalité du Vietnam en vigueur ne permet de le déchoir de sa nationalité vietnamienne. Une telle action (si elle est confirmée) est illégale et doit être abrogée.

* Mentionner la consultation sur le cas de Monsieur PHAM MINH HOANG qui a la nationalité française : se basant sur l'article 4 de la Loi sur la Nationalité du Vietnam sur « Le Principe de nationalité », alors le Vietnam ne « reconnaît que le citoyen vietnamien a une seule nationalité qui est la nationalité vietnamienne... ». À partir de là, l'état vietnamien ne s'intéresse pas aux autres nationalités en dehors de la nationalité vietnamienne du citoyen. Le cas de Monsieur PHAM MINH HOANG est exactement le même.

RÉFÉRENCES JURIDIQUES :

- La Loi sur la Nationalité du Vietnam en vigueur depuis le 01/07/2009 ;
- Les amendements sur un certain nombre d'articles de Loi sur la Nationalité du Vietnam en vigueur depuis le 26/06/2014 ;
- Le décret n° 78/2009/NĐ-CP du 22/09/2009;
- Le décret n° 97/2014/NĐ-CP du 17/10/2014;

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCES :

- Le Certificat de Nationalité n°1202/UBND-NC, délivré par le Comité populaire d'Hồ-Chí-Minh-Ville le 02/03/2007
- Le Certificat de Résidence permanente n° 31070008836, délivré par La Sécurité publique du 10e arrondissement le 26/11/2009
- La Carte d'Identité populaire n° 024698989, délivrée par La Sécurité publique d'Hồ-Chí-Minh-Ville en 2007
- L'avis d'information n° 07.00170/A18-P2, délivré par le Département de l'Immigration – Ministère de la Sécurité publique le 08/06/2007

Hồ-Chí-Minh-Ville, le 05/06/2017

Avocat-conseil ĐẶNG ĐÌNH MẠNH

Cabinet d'avocat Đặng Đình Mạnh, n° 173 Ly Thai To, 9e Quartier, 10e Arrondissement, Hồ-Chí-Minh-Ville. Tel. 0838 346 221, 0903 909 854

Et le consultant juridique **LÊ CÔNG ĐỊNH**

DÉCLARATION DE RENONCIATION À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

publiée sur le compte Facebook du Professeur Pham Minh Hoang, le 3 juin 2017

Chers Parents et Amis proches ou lointains,

Le gouvernement vietnamien a décidé de me priver de ma nationalité vietnamienne et de m'expulser hors du Vietnam. Ce faisant, il me prive de mon droit de vivre dans mon pays natal, un acte d'une extrême inhumanité.

D'autant plus inhumaine que les autorités savent très clairement ma situation familiale difficile et elles jouent sur mon statut de bi nationalité.

Je ne vais pas rester assis tranquille et les laisser aller au bout de cette démarche.

C'est pourquoi, aujourd'hui, je proclame publiquement renoncer à ma nationalité française. À partir de maintenant, je ne possède plus qu'une seule nationalité, la nationalité vietnamienne.



Vous trouverez ci-dessous la lettre que je vais envoyer à l'Ambassade de France à Hanoi pour demander l'annulation de ma nationalité française.

En espérant que vous continuerez à me soutenir, je vous demande de faire connaître ma décision auprès du plus grand nombre.

En vous remerciant.

Pham Minh Hoang

=====
Monsieur l'Ambassadeur de France
57 Trần Hưng Đạo, Hà Nội
Hanoi, Vietnam

Je soussigné Pham Minh Hoang né le 08-08-1955 à Phuoc-Tuy, Vietnam; ayant la double nationalité française et vietnamienne; déclare vouloir exercer mon droit de répudiation conformément aux dispositions des articles 23 du Code civil.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir considérer que je n'ai plus cette nationalité française et de ne conserver que la nationalité vietnamienne

Je vous adresse ci-joint :

- le document officiel attestant ma nouvelle nationalité,
- un justificatif de mon domicile actuel au Vietnam,
- une copie de ma carte d'identité,

En vous remerciant à l'avance, je vous prie d'agréer Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pham Minh Hoàng.

DÉCISION SUR LA DÉCHÉANCE DE LA NATIONALITÉ VIETNAMIENNE

PRÉSIDENT DE L'ÉTAT
N° 832 / QD / CTN

RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIETNAM
Indépendance – Liberté – Bonheur

Hanoi, le 17 mai 2017

DECISION

Sur la Déchéance de la nationalité vietnamienne

LE PRÉSIDENT

DE LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIETNAM

- Se basant sur les articles 88 et 91 de la Constitution de la République Socialiste du Vietnam ;
- Se basant sur la Loi sur la Nationalité du Vietnam de 2008 ;
- Sur proposition du Gouvernement n° 191/TTr-CP du 12/05/2017,

DECIDE

Premièrement. Déchoir la nationalité vietnamienne pour Ph^{am} Minh Hoàng, né le 08/08/1955 à Bà Rịa, Vũng Tàu, résidant actuellement au 423 Nguyễn Tri Phương, 8^{ème} Quartier, 10^{ème} Arrondissement, Ho-Chi-Minh-Ville.

Deuxièmement. Cette décision prend effet le jour de la signature du présent document.

Le Premier ministre, le ministre de la Justice, le chef de cabinet de la Présidence de l'état et l'intéressé nommé au point 1 prennent la responsabilité d'exécuter cette Décision.

PRÉSIDENT

DE LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIETNAM

Déjà Signé : Tr^{an} Đ^{ai} Quang

MINISTRE DE LA JUSTICE

N° : 44 / SY

Destinataires :

- ;
- ;
- Archives : VT, Bloc HTQTCT.

COPIE CONFORME

Hanoi, le 22 mai 2017

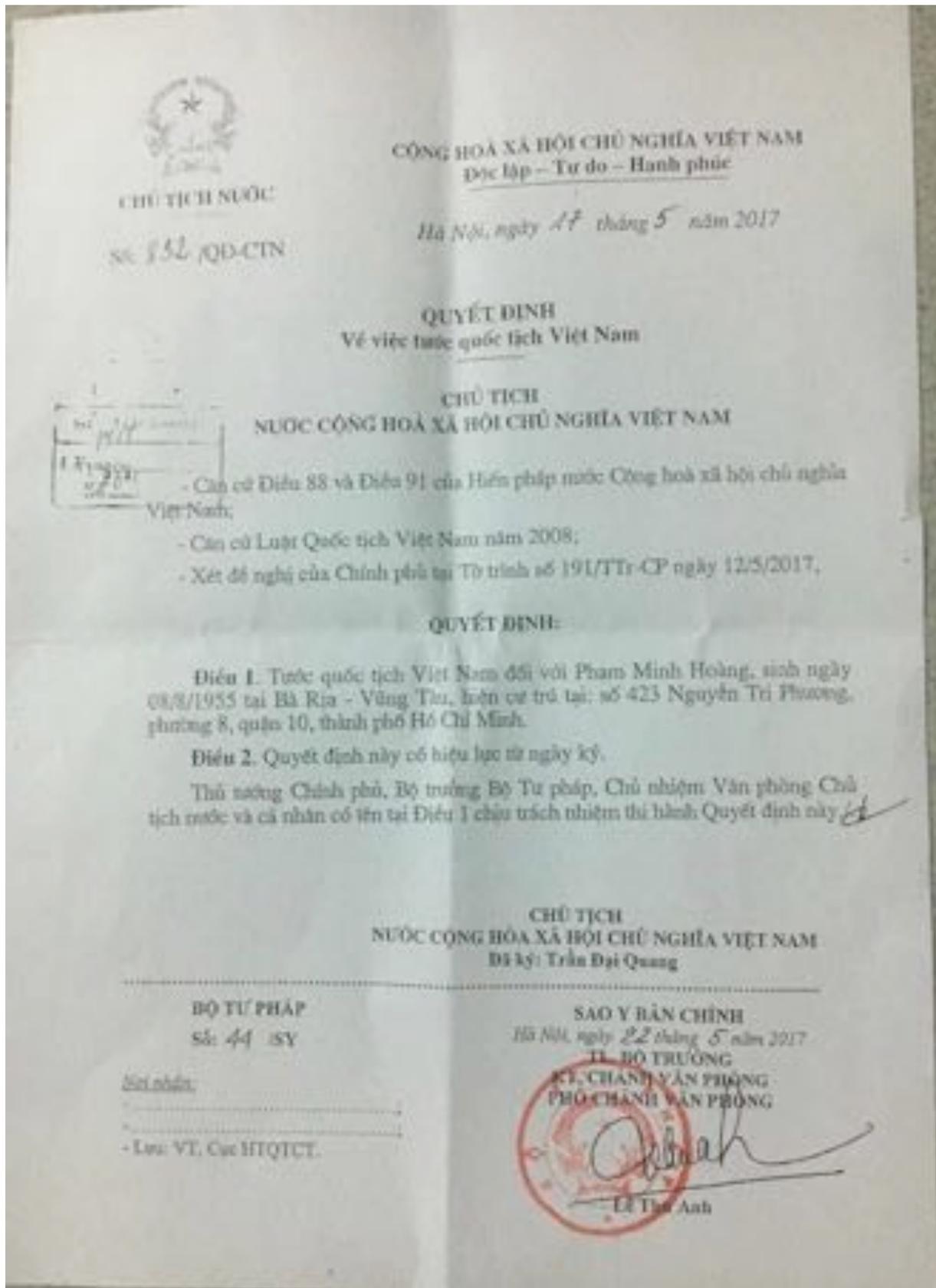
P.O. LE MINISTRE

SIGNATAIRE : CHEF DU CABINET

ADJOINT AU CHEF DU CABINET

[Signature & tampon]

Lê Thu Anh



DÉPÔT DE PLAINTE EN APPEL DE M. PHAM MINH HOANG

RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIETNAM
INDÉPENDANTE – LIBERTÉ – BONHEUR

-----ooOoo-----

DÉPÔT DE PLAINTE

A l'attention du : **MINISTÈRE DE LA JUSTICE DE
LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIETNAM**

Objet : **Plainte sur la décision de déchéance de la nationalité n°832/QĐ-CTN,
du 17/05/2017 signée par le Monsieur TRAN DAI QUANG, Président de
la République Socialiste du Vietnam**

PLAIGNANT :

Nom et prénom : **PHẠM MINH HOÀNG**
Né en : 1955
Carte d'identité n° : 0246.98989
Adresse : 383/6 đường Bà Hạt, Phường 4, Quận 10, TP.Hồ Chí Minh

PERSONNE CONCERNÉE PAR CETTE PLAINTE :

Nom et prénom : **TRẦN ĐẠI QUANG**
Fonction : Président de l'état
Adresse : Palais présidentiel, n° 2 Hùng Vương, Quận Ba Đình, Hà Nội

ENTITÉ RECEVANT CETTE PLAINTE :

Entité : **MINISTÈRE DE LA JUSTICE**
Adresse : 60 Trần Phú, Quận Ba Đình, Hà Nội

MESURE ADMINISTRATIVE FAISANT L'OBJET DE LA PLAINTE :

Décision de déchoir la nationalité vietnamienne du Citoyen PHẠM MINH HOÀNG, n° 832/QĐ-CTN, signée le 17/05/2017 par Monsieur TRẦN ĐẠI QUANG, Président de la République Socialiste du Vietnam.

RAPPEL DES ÉVÉNEMENTS :

Le soir du 10/06/2017, j'ai reçu deux écrits :

1. La copie conforme de la Décision de me priver de ma nationalité vietnamienne, n° 832/QĐ-CTN, signée le 17/05/2017 par Monsieur TRẦN ĐẠI QUANG, Président de la République Socialiste du Vietnam. La copie conforme a été émise le 27/05/2017 par le Ministère de la Justice et porte le n°44/SY.
2. Un courrier du 09/06/2017 portant le n° 1964/BTP-HTQTCT, émis par le Chef du Département de l'Etat-Civil et de la Citoyenneté, sur délégation du Ministre de la Justice, m'informant de ma déchéance de la nationalité.

Après avoir analysé la Loi vietnamienne sur la Nationalité, je suis convaincu que la Décision de Monsieur le Président de l'état me privant de ma nationalité n'a pas de fondement juridique. Concrètement :

Au niveau légal :

Selon la Loi vietnamienne sur la Nationalité, la déchéance de la nationalité telle que définie par l'article 31 s'applique à deux catégories de personnes :

Dossier de soutien au Professeur PHAM MINH HOANG

- Des citoyens vietnamiens résidant à l'étranger (Clause 1) ; et
- des personnes ayant acquis la nationalité vietnamienne selon l'article 19 (clause 2), donc des citoyens étrangers et les personnes sans nationalité résidant actuellement au Vietnam (article 19) ;

Au niveau des membres de ma famille :

Mes parents, Monsieur PHẠM VĂN THI et Madame PHẠM THỊ KIÊM, étaient des citoyens vietnamiens, si bien qu'à ma naissance en 1955, j'ai hérité de cette nationalité (article 15 de la Loi vietnamienne sur la Nationalité). En 1973, je suis parti en France pour des études supérieures. En 2000, je suis revenu au Vietnam pour y vivre et travailler. En 2007, j'ai été autorisé à y vivre de manière permanente (voir annexe). Le Comité populaire de Ho-Chi-Minh-Ville m'a délivré un certificat de nationalité (voir annexe), et aussi une carte de résident permanent ainsi qu'une carte d'identité populaire (voir annexe).

Ainsi, je suis un citoyen vietnamien qui réside à l'intérieur du Vietnam depuis 2007.

Depuis 10 ans, je ne suis donc plus un citoyen vietnamien qui réside à l'étranger (2007-2017). Je ne suis donc pas concerné par les conditions de déchéance de la nationalité telles qu'elles sont décrites à l'article 31 de la Loi vietnamienne sur la Nationalité. Cette déchéance de ma citoyenneté enfreint l'article 2 de la Loi vietnamienne sur la Nationalité qui stipule qu' « un citoyen vietnamien ne peut être déchu de sa nationalité vietnamienne. »

DEMANDE :

Aux vues des éléments exposés plus haut, se référant aux pouvoirs du Ministère de la Justice tels qu'ils ont été définis dans la clause 7, article 26 du Décret n° 78/2009/NĐ-CP, du 22/09/2009 émis par le gouvernement vietnamien pour l'application de la Loi vietnamienne sur la Nationalité, j'adresse solennellement au Ministère de la Justice cette plainte contre la Décision n° 832/QĐ-CTN du 17/05/2017 de Monsieur TRẦN ĐẠI QUANG, Président de la République Socialiste du Vietnam, me privant de ma nationalité vietnamienne. Cette décision n'a pas de fondement juridique, enfreint la réglementation sur la nationalité, porte atteinte de manière injustifiée à mes droits civiques, qui sont garantis par la Constitution et la Loi vietnamienne sur la Nationalité.

En conséquence, je demande au Ministère de la Justice d'agir avec célérité pour abroger la Décision n° 832/QĐ-CTN du 17/05/2017 de Monsieur TRẦN ĐẠI QUANG, Président de la République Socialiste du Vietnam.

Je suis convaincu que ma plainte et ma demande sont justifiées et légales, en espérant que le Ministère de la Justice les prenne en compte, et les résolve rapidement.

Cordialement,

Hô-Chi-Minh-Ville, le 13 juin 2017

Pham Minh Hoang

Pièces jointes :

- Décision de déchéance de la nationalité (photocopie);
- Courrier d'information sur ma déchéance de la nationalité (copie conforme);
- Certificat de nationalité (copie conforme);
- Autorisation de résidence permanente (copie conforme);
- Carte d'identité populaire (photocopie);
- Carte de résident permanent (copie conforme);

Le Vietnam révoque la nationalité d'un dissident franco-vietnamien (AFP)

<https://www.lorientlejour.com/article/1056551/le-vietnam-revoque-la-nationalite-dun-dissident-franco-vietnamien.html>

11/06/2017



Le Vietnam a privé de sa nationalité vietnamienne un Franco-Vietnamien dissident, ancien prisonnier politique et professeur de mathématiques, selon un courrier officiel vu par l'AFP.

Le Vietnam est un pays autoritaire où ceux qui s'opposent au gouvernement sont fréquemment emprisonnés.

Pham Minh Hoang, 62 ans, avait été condamné en 2011 à trois ans de prison pour tentative de subversion. Il avait été libéré au bout de 17 mois et condamné à trois années d'assignation à résidence.

Les autorités lui reprochaient une série d'articles rédigés sous le nom de plume Phan Kien Quoc. D'après l'accusation, ces écrits portaient atteinte à l'image du pays et visaient à renverser le gouvernement.

M. Hoang a expliqué à l'AFP avoir continué à publier des articles critiques à l'égard du gouvernement et "pacifiques" après sa sortie de prison.

Une lettre estampillée du président Tran Dai Quang datée du 17 mai lui a confirmé le "retrait de sa citoyenneté vietnamienne". Cela signifie concrètement qu'il ne peut plus séjourner légalement au Vietnam.

La lettre cite l'article 88 du code pénal sur la propagande contre l'Etat et l'article 91, qui interdit l'expatriation dans un but de s'opposer de l'étranger au gouvernement. ***

"Je suis bouleversé et j'attends, j'attends d'être expulsé", a dit M. Hoang par téléphone à l'AFP, expliquant avoir reçu une copie du courrier samedi.

"Je vis dans un pays qui n'a pas de lois, ils peuvent tout faire".

Il a déclaré qu'il ferait appel de cette décision, expliquant avoir adressé une lettre à l'ambassade de France pour demander la révocation de sa nationalité française dans l'espoir de contraindre le Vietnam à revenir sur sa décision. L'ambassade de France à Hanoï s'est refusée à tout commentaire.

M. Hoang dit qu'il veut rester au Vietnam pour prendre soin de son frère aîné handicapé et de la mère de son épouse. Il avait émigré en France en 1973 mais était rentré au Vietnam au bout de 27 ans, exerçant comme professeur de mathématiques à l'Université polytechnique d'Ho-Chi-Minh-Ville.

C'est le seul dissident à se voir retirer sa nationalité vietnamienne de l'histoire moderne.

Au Vietnam, les blogueurs, avocats et militants accusés d'activités antigouvernementales séjournent régulièrement derrière les barreaux. Les médias sont détenus par l'Etat mais depuis quelques années, les dissidents se servent des réseaux sociaux pour faire entendre leur voix.

***** Note :** *Le professeur Pham Minh Hoang a signalé sur son compte Facebook, une erreur d'interprétation ici du journaliste de l'AFP. La décision qu'il a reçu ne cite pas les Articles 88 et 91 du Code pénal, mais bien les articles 88 et 91 de la Constitution 2013 décrivant les pouvoirs discrétionnaires du Président de la République vietnamienne. À ce jour, la privation de sa nationalité vietnamienne est une décision administrative qui ne repose sur aucun motif pénal.*

Un militant vietnamien de premier plan privé de sa nationalité veut faire appel (DPA)

http://en.europeonline-magazine.eu/1st-leadvietnamese-activist-stripped-of-citizenship-vows-to-fight-onby-bac-pham-and-bennett-murray-dpa_552891.html

par Bac Pham et Bennett Murray, DPA



13.06.2017 - Hanoi (DPA) - *Un activiste politique vietnamien privé de sa citoyenneté déclare à DPA, ce mardi, vouloir se battre contre cette décision "illégal".*

Pham Minh Hoang, un ressortissant français et vietnamien, a reçu une lettre, le 10 juin, signé par le président Tran Dai Quang ordonnant la révocation de sa nationalité vietnamienne au motif de « propagande contre le gouvernement ».

L'ancien conférencier universitaire de Ho Chi Minh-Ville avait déjà été condamné à trois ans de prison en 2011 pour avoir publié, sur son blog, une série d'articles antigouvernementaux. Il fut libéré au bout de 17 mois et assigné à résidence durant 3 ans.

Alors que Hoang a déclaré qu'il n'avait pas encore reçu d'ordonnance d'expulsion, la révocation de sa nationalité, un acte sans précédent au Vietnam, vise apparemment à rendre illégale sa présence au Vietnam.

"J'ai immédiatement consulté mes avocats et, après avoir examiné mes papiers, ils ont conclu que la décision d'abolir ma nationalité est complètement illégale", a déclaré Hoang, ajoutant qu'il avait écrit une lettre au président français Emmanuel Macron pour solliciter son aide.

Plus tôt ce mois-ci, Hoang avait tenté de renoncer à sa citoyenneté française dans l'espoir d'empêcher une extradition.

Hoang a déclaré qu'il était membre du Viet Tan, un parti d'opposition basé aux États-Unis qualifié d'organisation "terroriste" par le gouvernement vietnamien.

"J'ai été condamné à la prison parce que je suis Viet Tan, mais je continuerai à me battre pour la démocratie et je coopérerai avec tous les mouvements démocratiques et non violents", nous a-t-il dit, ajoutant qu'une extradition séparerait sa famille.

"Ma femme, qui est vietnamienne, doit rester au Vietnam pour s'occuper de mon frère qui est handicapé ... et de sa mère très âgée", a-t-il déclaré.

Il n'est pas confiant dans le fait que les tribunaux puissent rendre un jugement en sa faveur. "Même si la décision est illégale, je vis dans un pays sans lois. Ils peuvent me prendre et jeter dans l'avion", a-t-il déclaré.

Alors que les lois écrites précédemment interdisaient la double nationalité, une loi approuvée en 2014 a créé de larges exemptions pour les immigrants de retour. Hoang est venu en France en 1973 puis est revenu au pays 27 ans plus tard.

Le Vietnam communiste impose un régime de parti unique qui interdit effectivement la dissidence avec des articles du Code pénal qui pénalisent fortement toute « propagande contre l'État » et tout « abus des libertés démocratiques ».

Amnesty International a listé 91 prisonniers politiques au Vietnam dans son rapport de 2016, le chiffre le plus élevé en Asie du Sud-Est. Le Vietnam soutient que tous les prisonniers du pays ont été justement condamnés.

Phil Robertson, directeur adjoint de l'Human Rights Watch basé aux États-Unis, a déclaré que la décision contre Hoang était un « nouveau point bas » sur la situation des droits de l'homme au Vietnam et contre les dissidents politiques.

"La communauté internationale, en particulier les donateurs d'aide au Vietnam, doit exiger publiquement que cette action soit immédiatement annulée par Hanoi et veiller à ce qu'aucun autre militant politique ne subisse la même peine et ne perde sa citoyenneté dans le futur", a-t-il déclaré.

L'ambassade de France n'a pas souhaité commenter la situation.

Communiqué de Reporters sans frontières (RSF)

<https://rsf.org/fr/actualites/le-blogueur-franco-vietnamien-pham-minh-hoang-menace-dexpulsion>

REPORTERS SANS FRONTIERES Le blogueur franco-vietnamien **POUR LA LIBERTE DE L'INFORMATION** Pham Minh Hoang menacé d'expulsion



7 juin 2017 - Reporters sans frontières (RSF) est extrêmement préoccupée par l'annonce du gouvernement vietnamien de vouloir expulser le blogueur franco-vietnamien Pham Minh Hoang de son pays. L'organisation dénonce ce harcèlement excessif et demande aux autorités françaises d'apporter leur soutien au journaliste-citoyen.

Le 1er juin, l'enseignant et blogueur critique Pham Minh Hoang a reçu une notification du consulat de France à Ho Chi Minh l'informant de sa probable expulsion du pays dans les prochains jours. A l'origine de cette décision soudaine, une démarche entamée par le Président du Vietnam Tran Dai Quang pour déchoir le journaliste-citoyen de sa nationalité vietnamienne.

Ce professeur et membre du parti pro démocratie Viet Tan a maintes fois fait l'objet de pressions diverses, tant morales que judiciaires. Ses articles engagés sur l'éducation, l'environnement ou encore la souveraineté face à la Chine avaient conduit à sa condamnation en appel à 17 mois de prison ferme et 3 ans de résidence surveillée en 2011, une peine allégée grâce à la mobilisation des défenseurs des droits de l'homme et de l'Etat français. Sa famille avait également été la cible de menaces.

Profondément attaché à son pays, Pham Minh Hoang a publié sur son compte Facebook un courrier intitulé "Lettre à coeur ouvert" en rappelant sa volonté de rester auprès de sa famille et de continuer à agir pacifiquement pour résoudre les problèmes du pays. Il espère aujourd'hui recevoir le soutien de la communauté internationale, notamment l'appui du gouvernement français.

RSF s'insurge contre cette énième tentative du Parti d'intimider et de faire taire les voix dissidentes. Cette annonce du gouvernement vietnamien est totalement disproportionnée et illégitime. Les autorités doivent renoncer à cette décision qui témoigne d'une répression non dissimulée à l'encontre des citoyens qui osent soulever des sujets controversés.

Le Vietnam demeure un pays où la liberté d'expression est régulièrement mise à mal par le Parti unique au pouvoir. En témoigne la détention arbitraire de l'avocat, blogueur et défenseur des droits de l'homme Nguyen Van Dai depuis plus d'un an. Accusé de "propagande contre l'Etat", ni lui ni ses proches n'ont reçu d'informations relatives au processus d'investigation ou au procès.

Le Parti recourt également à des vagues d'arrestations "préventives". En janvier dernier, trois blogueurs et journalistes-citoyens ont été arrêtés la veille du nouvel an vietnamien.

Le Vietnam fait partie des pays les plus mal notés du Classement mondial pour la liberté de la presse RSF et se classe 175ème sur 180 dans l'édition 2017 du Classement RSF.

Appel urgent de Front Line Defenders

<https://www.frontlinedefenders.org/fr/case/pham-minh-hoang-deprived-vietnamese-citizenship-faces-deportation>

12 juin 2017



Vietnam: Le Défenseur des droits de l'homme Pham Minh Hoang privé de sa citoyenneté vietnamienne et menacé de déportation

Le 10 juin 2017, le défenseur des droits de l'homme franco-vietnamien, Pham Minh Hoang, a reçu la copie d'une lettre portant le sceau du Président Tran Dai Quang et confirmant le « retrait de sa citoyenneté vietnamienne ».

Selon la lettre datée du 17 mai 2017, la décision était fondée sur l'article 88 du Code pénal, qui criminalise la propagande contre l'État, et l'article 91, qui interdit de déménager à l'étranger en vue de s'opposer au gouvernement. La révocation de la citoyenneté de Pham Minh Hoang rend son séjour illégal au Vietnam et il risque maintenant d'être expulsé.



Pham Minh Hoang est un défenseur des droits de l'homme, professeur d'université, blogueur et membre de l'organisation pro-démocratie, Viet Tan. Sous le pseudonyme, Phan Kien Quoc, Pham Minh Hoang a écrit des dizaines d'articles sur les problèmes de droits de l'homme, d'environnement et de corruption. En 2011, il a été condamné à trois ans d'emprisonnement en vertu de l'article 79 du Code pénal, sur de fausses accusations de tentative de renverser le gouvernement, mais a été libéré après 17 mois et assigné à domicile pendant 3 ans. Depuis sa sortie en 2012, Hoang a organisé des formations pour les jeunes en matière de droits de l'homme et de droit vietnamien.

Le 10 juin 2017, Pham Minh Hoang a été informé par une ordonnance signée par le président Tran Dai Quang que sa citoyenneté avait été révoquée. Comme il a la double nationalité franco-vietnamienne, cela devrait conduire à son expulsion du Vietnam. Pham Minh Hoang souhaite faire appel de la décision et a déclaré qu'il doit rester au Vietnam pour s'occuper de son frère aîné handicapé et de sa belle-mère âgée.

Front Line Defenders se déclare préoccupé par ce récent acte de harcèlement contre Pham Minh Hoang, que nous croyons directement lié à son travail pacifique et légitime de défense des droits de l'homme au Vietnam.

Front Line Defenders exhorte les autorités vietnamiennes à:

1. Revenir immédiatement sur leur décision de révoquer la citoyenneté vietnamienne de Pham Minh Hoang;
2. Cesser de cibler tous les défenseurs des droits de l'homme au Vietnam et garantir en toutes circonstances qu'ils soient en mesure de mener à bien leurs activités légitimes en matière de droits de l'homme sans crainte de représailles et sans aucune restriction, y compris tout harcèlement judiciaire.

Le retrait de la nationalité à un blogueur par le Vietnam est scandaleux (HRW).

<https://international.thenewslens.com/article/70766>



14 Juin 2017

L'acte du gouvernement vietnamien visant à dépouiller M. Pham Minh Hoang de sa citoyenneté n'est rien moins que scandaleux.

Cet abus totalement injustifié des droits de l'homme marque un nouveau point très négatif dans le traitement des dissidents politiques par Hanoi, en les dépouillant de leur identité et de leur nationalité dans une manœuvre brutale, les autorités veulent leurs signifier qu'ils ne sont même pas considérés comme vietnamiens.

La communauté internationale, en particulier les donateurs d'aide au Vietnam, doit indiquer à Hanoi que ces abus ne peuvent pas continuer, la lettre du Président doit être retirée et son application immédiatement annulée.

Cela doit être un avertissement pour de telles représailles gouvernementales extrêmes contre les militants politiques ne puissent pas se multiplier sans que le Vietnam ne subisse une perte majeure de prestige et de respect international. Il est temps d'agir pour qu'aucun autre militant politique vietnamien n'ait à subir, dans le futur, une punition aussi grave que de perdre sa citoyenneté.



Pham Minh Hoang, maintenant dans la soixantaine, est née à Vung Tau dans la province de Ba Ria-Vung Tau. Il est venu en France pour étudier en 1973 et est rentré au Vietnam en tant que citoyen français en l'an 2000 pour enseigner les mathématiques appliquées à l'Université Polytechnique d'Hô Chi Minh ville.

Pham Minh Hoang, de son nom de plume Phan Kien Quoc, a été arrêté le 13 août 2010 pour sa prétendue affiliation au parti interdit Viet Tan, un groupe qui a épousé la rébellion contre le gouvernement communiste, mais qui a ensuite changé pour une orientation pacifique et non violente.

Il a été reconnu coupable le 10 août 2011 sous l'accusation de « subversion de l'administration », en vertu de l'article 79 du Code pénal. Il a été condamné à trois ans de prison, suivi de trois ans de probation.

Dans son blog, il aborde les problèmes sociaux et politiques du Vietnam. Il prône le respect des droits des travailleurs et des droits de l'homme en favorisant la réconciliation nationale, la liberté d'expression et la démocratie.

Depuis le milieu de l'année 2016, les autorités vietnamiennes ont arrêté pas moins d'une douzaine de blogueurs et de militants sous l'accusation très floue de violations de la sécurité nationale. En janvier 2017, le Vietnam compte 112 blogueurs et militants qui purgent des peines de prison simplement pour avoir exercé leurs droits aux libertés fondamentales telles que la liberté d'expression, de réunion, d'association et de religion. Human Rights Watch a longtemps appelé l'abrogation de toutes les lois au Vietnam qui criminalisent une expression pacifique.



Phil Robertson

Phil Robertson est le directeur adjoint de la division Asie à Human Rights Watch, et supervise en particulier les recherches sur les pays de l'Asie du Sud-Est, la Corée du Nord et le Japon.

5. Nos coordonnées

Pour toute information complémentaire, vous pouvez nous contacter aux adresses suivantes :

VIET TAN

Tél : +33 6 62 14 26 76
Email : tranduc.michel@viettan.org
Web : www.viettan.org/fr

La Famille

M. Pham Duy Khanh - Frère de M. Pham Minh Hoang et représentant de la famille

Adresse : 16, rue Gambetta
78210 St-Cyr l'Ecole
FRANCE
Tél : +33 1.56.30.96.12
Email : dkhanh.pham@gmail.com

Comité de soutien SOS Pham Minh Hoang

M. et Mme Dao-Duy Pierre – Amis de M. Pham Minh Hoang

Adresse : 11 rue des clozeaux
91440 – Bures sur Yvette
Tél : +33 1.69.28.30.66
Email : daoduy pierre@free.fr